



Les sites français du patrimoine mondial face à la convention de 2003

5^{es} rencontres des sites français du patrimoine mondial
26 et 27 septembre 2007, Le Puy-en-Velay

L'objectif majeur de ces rencontres était d'assurer une plus grande cohérence aux actions communes possibles de ces sites extrêmement divers par la nature des biens concernés, par la qualité des détenteurs, ou par leur notoriété. Pour parvenir à cet objectif, il fallait que ces sites se structurent en association, et, de fait, une part importante des journées était consacrée à la mise en place d'un tel dispositif. Simultanément, une place particulière était réservée aux sites présents sur les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce bien du patrimoine mondial est lui-même composé de soixante-dix sites différents, là encore fort

au programme deux interventions : la première consistait en une présentation générale de la convention (en insistant sur l'importance de la sauvegarde et en développant les actions initiées par le ministère depuis la ratification), la seconde, donnée par Renaud Tardy, vice-président en charge de la culture au conseil général du Nord, avait pour thème le seul bien français distingué en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, à savoir les géants et dragons processionnels de France et de Belgique. La communication de M. Tardy était centrée sur les géants du Nord. En regard de la présentation de la candidature de Bordeaux, récemment distinguée par l'Unesco, ces premiers exposés pouvaient laisser penser que les deux conventions, en dehors de la ressemblance de leurs dispositifs de fonctionnement, œuvraient dans des domaines très différents et sans réelles passerelles entre elles. La suite des débats allait infirmer cette idée. Au-delà de ces communications spécifiques, l'immatériel s'est « invité » dans plusieurs autres exposés : sans surprise, dans la communication de Makoto Motonoka, expert à l'agence pour les affaires culturelles du Japon, qui avait pour thème « Les sites sacrés et chemins de pèlerinages dans les monts Kii » ; mais aussi, comme attendu, dans les interventions portant sur les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (Antoinette Mayol, Olivier Poisson, Brigitte Bourrellet, et Bieito Pérez Outeirino – pour la partie espagnole des Chemins). La réflexion sur ce dernier sujet est particulièrement révélatrice des évolutions intervenues au fil du temps dans la définition du « patrimoine mondial » : avec les Chemins, il s'agit d'un patrimoine réparti sur une très grande distance, présent de manière discontinue sur le territoire, sans unité autre que des « chemins » qui, bien que s'inscrivant dans une tradition, ne sont pas ceux précisément empruntés jadis par les pèlerins. Autant de spécificités qui rendent complexes, non seulement la gestion, mais aussi la simple définition de ce site. Inclure dans la prise en compte de ce patrimoine la notion d'immatériel enrichit considérablement la problématique : en faisant appel à la mémoire et à la transmission séculaire d'une pratique (le pèlerinage) on rend plus évidente l'unicité et la cohérence de ce bien, alors même que les traces matérielles sont lacunaires ou discontinues. En revanche, la question de « l'authenticité » de la pratique se trouve posée avec plus d'acuité, tout comme les ambiguïtés de son caractère actuel : tout à la fois rite religieux, quête spirituelle, recherche de dépassement et activité physique.

Christian Hottin



© Unesco / Patrice Thebaud

Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, site du patrimoine mondial : le cloître de Moissac (Tarn-et-Garonne).

dissemblables, mais déjà organisés en association (ACIR : Association de coopération interrégionale « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ») : ces rencontres devaient être pour l'association l'occasion de clarifier son organisation.

L'autre objectif des rencontres était d'examiner, pour la première fois, la place du patrimoine immatériel dans la problématique institutionnelle des sites français du patrimoine mondial.

Les organisateurs de la rencontre, mais aussi tous les participants, étaient désireux de mieux connaître la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. De ce fait, une partie des débats était spécialement réservée à ce thème, avec